

Durée du test 3h

Votre copie est à déposer sur le drive avant 16h15

EPREUVE 1 : DISSERTATION

(Durée conseillée 2 heures ; coefficient 2 ; 20 points)

Sujet : Pensez-vous que nous sommes entrés dans l'ère du « tout-patrimoine » ?

EPREUVE 2 : ANALYSE ET COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT VISUEL

(Durée conseillée 1 heure ; coefficient 1 ; 20 points)



**Test d'entrée à la préparation
au concours interne de conservateur du patrimoine.**

Indications de correction des épreuves 1 et 2

Seuil d'admissibilité :11,17/20

ÉPREUVE 1 : Élaboration d'une dissertation

Sujet : « Pensez-vous que nous sommes entrés dans l'ère du « tout-patrimoine » ? »

La question, commençant par « Pensez-vous », nécessitait que le candidat se positionne en exprimant son opinion propre, que cela soit en introduction, pendant le développement ou la conclusion. Plusieurs copies n'ont toutefois pas vraiment répondu précisément à la question posée de manière claire. Lorsque des candidats l'ont fait, leurs copies ont parfois présenté des maladresses d'expression importantes, conduisant à l'écriture de propos difficilement compréhensibles ou polémiques, démontrant une difficulté à prendre du recul sur le sujet. Certes, il était demandé de produire un avis personnel sur la question, mais il s'agissait également de juger de la capacité d'un candidat à prendre de la hauteur par rapport à ce sujet.

Peu de candidats se sont attachés à définir les termes du sujet, dont celui d'ère, et peu ont souligné d'entrée de jeu le caractère un peu polémique et péjoratif de l'expression « tout-patrimoine » ; de ce fait, bien des copies n'ont pas vu que la problématique centrale du sujet était celle de la sélection à l'œuvre dans le champ patrimonial et ont donc été partiellement hors sujet dans leurs réponses. Enfin, plusieurs candidats ont eu tendance à confondre « patrimoine » et « protection du patrimoine » dans le corps de leur développement, démontrant que la différence entre ces deux notions n'était pas toujours claire pour eux. La confusion entre « patrimoine » et « création » a également été relevée plusieurs fois.

L'expression « tout-patrimoine » est à questionner. Comment établir des critères de sélection des biens à conserver ? Ces critères sont à définir, à présenter ainsi que leur pertinence, les valeurs qui président à leur établissement.

D'une manière générale ont été vérifiés les aspects suivants :

-formellement : la capacité de construire une discussion, en introduisant son propos et en présentant un cadre pour le développement de ce dernier, tout en sachant le conclure.

-fondamentalement : les connaissances des candidats sur la question patrimoniale, qui n'était d'ailleurs pas limitée à la sphère française dans l'énoncé du sujet (ce que très peu de candidats ont remarqué et que bien peu ont traité).

Les copies définissant une vraie problématique en introduction, cohérente avec l'énoncé du sujet, annonçant un plan et concluant leur développement, ont eu la moyenne. Les bonnes copies ont ensuite été distinguées de par la pertinence de la problématique choisie et la capacité à rédiger une discussion équilibrée entre les parties étayées par des exemples concrets et précis.

Toutes les notes des copies où ont été signalées plus de trois fautes d'orthographe et/ou de syntaxe ont été dégradées d'un point.

ÉPREUVE 2 : Analyse et commentaire d'un document visuel

Cette épreuve visait à évaluer les capacités des candidats à commenter un cliché, c'est-à-dire à présenter ce qu'ils voyaient en le décrivant de manière pertinente et en le contextualisant. La construction de leur propos leur permettait alors de faire preuve de leur culture générale et professionnelle.

D'une manière générale, peu de candidats ont commenté le cliché lui-même, et plusieurs commentaires n'étaient pas vraiment construits (introduction, développement, conclusion).

Ont eu la moyenne et au-delà les copies capables de poser un cadre de commentaire via une rapide introduction et un développement pertinent à partir de l'image commentée, puis de conclure ce dernier en ouvrant leurs propos, sans tomber dans la polémique. Le commentaire devait montrer un cheminement de la description à l'interprétation et à la mise en perspective, ou comment passer de notions visuelles et scientifiques à un questionnement sur « l'usage » qui est fait du loto dans le champ du patrimoine ou plus largement de la culture.

Hélène Jagot et Anne Labourdette

17 janvier 2022

Test d'accès à la préparation au concours de conservateur du patrimoine

07 décembre 2021

DISSERTATION

Sujet : Pensez-vous que nous sommes rentrés dans l'ère du "tout-patrimoine" ?

Dès les années 1990, un sociologue comme Pierre-Henri Jeudy décrivait déjà un phénomène de "prolifération patrimoniale" faisant le constat que dans notre société actuelle tout objet pouvait un jour acquérir le statut d'objet patrimonial.

La notion de patrimoine a beaucoup évolué depuis sa genèse révolutionnaire, elle reste fondée par la nécessité d'une transmission aux générations futures et donc la nécessité d'une conservation. Le patrimoine vient incarner concrètement des valeurs communes, une culture partagée par une communauté ou par une nation lorsqu'il est pensé à l'échelle d'un Etat.

La fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle sont marqués par l'extension du champ patrimonial qui s'étend à tous types d'objets, mais aussi à l'immatériel. Pourtant il n'est pas possible de tout transmettre et les impératifs de la conservation nous obligent à faire des choix dont le sens doit être soumis au filtre de la collégialité pour rechercher une forme de consensus.

Le champ patrimonial a connu une extension majeure dans la deuxième moitié du XXe siècle. Il intègre maintenant aussi bien les objets du quotidien que des pratiques culturelles immatérielles.

Lorsque Prosper Mérimée devient le premier inspecteur des Monuments Historiques en 1834, le patrimoine qu'il s'attache à protéger est d'abord celui des monuments médiévaux, chargés du poids des ans et souvent exceptionnels. Lors de la création de l'Inventaire général de la France en 1964, André Chastel invoque une image qui va de "la petite cuillère à la cathédrale". L'objet patrimonial n'est plus seulement un édifice, il peut être aussi un objet vulgaire. Cette extension du champ est tout à la fois liée au développement d'une culture de l'objet du fait de la consommation de masse, mais également à une volonté démocratique de porter attention aux plus humbles comme aux élites. Ainsi l'Ecole des Annales fondée par Marc Bloch s'est inscrite en rupture avec l'histoire politique des grands événements pour s'intéresser aux cultures matérielles et aux évolutions sociales du passé. La protection et l'étude du patrimoine a connu une évolution similaire en s'intéressant aux objets témoins de cultures matérielles populaires.

Cette extension patrimoniale a également été motivée par des disparitions marquantes voire bouleversantes pour la société, par exemple la disparition de pratiques rurales, ou encore la désindustrialisation française des années 1970. Ainsi les grandes campagnes de collecte par le CNRS dans les années 1960 pour le futur musée des Arts et traditions populaires, dans l'Aubrac ou le Queyras ont accompagné l'exode rural. La création de différents musées de la Mine comme à Lewarde ou Saint-Etienne suit de quelques décennies la fermeture des carreaux de mine. De même que la création du Musée de la chaussure à Romans a fait suite à la cessation d'activité de nombreuses usines. Il faut noter une extension récente également pour les objets contemporains, par exemple le Musée de l'imprimerie de Lyon s'est ouverte au graphisme. L'attention aux enjeux et aux pratiques contemporaines ouvre là aussi un nouveau champ possible pour la patrimonialisation.

L'intérêt pour les objets nés de la culture populaire, plus largement générés faits sociaux structurants a amené à repenser la notion de patrimoine et à l'étendre à la notion de culture qui, elle, est immatérielle. Ainsi le repas gastronomique français a-t-il pu être considéré comme un élément du patrimoine mondial. Cette nouvelle conception permet également de mieux prendre en compte les cultures non-occidentales et ce sont principalement des pays d'Afrique ou d'Amérique du sud qui ont contribué à son officialisation par l'UNESCO.

Si le champ patrimonial s'est étendu, il n'est pourtant pas possible de tout conserver et de tout transmettre. L'accumulation d'objets ou de pratiques ne pourrait aboutir qu'à un ensemble hétéroclite et absurde. Conserver exige de faire des choix.

Quelles sont les motivations profondes de la transmission ? Quels peuvent être les critères d'un tri ?

La "prolifération patrimoniale" est souvent associée à l'image d'une société effrayée par l'accélération des transformations auxquelles elle doit faire face, à l'image d'une société qui se réfugie dans le passé pour essayer de ralentir le présent et de conjurer sa peur d'un avenir incertain. Si ce point de vue s'adosse certainement à une part de vérité, il n'en reste pas moins qu'une société a besoin de s'ancrer dans le passé pour clarifier ses valeurs fondamentales afin d'envisager le futur.

Conserver des objets, faire respecter des pratiques et les faire perdurer nécessite des ressources, qu'elles soient humaines ou financières. La conservation d'objets ou de cultures dépend donc de la valeur symbolique et du sens qu'on leur attribue, ce qui nécessite de mettre en place des processus de sélection où le sens est questionné de façon collégiale. Ainsi la protection au titre des Monuments Historiques ou l'entrée dans la collection d'un Musée de France font l'objet de procédures où de nombreuses voix se font entendre, celle du propriétaire, celles des experts de chaque domaine, celle de personnalités pertinentes, élus, universitaires, etc. Cette sélection s'appuie sur des critères où la singularité a sa place, mais aussi la prise en compte d'un contexte. Ainsi il n'est pas possible de conserver tous les vestiges de l'activité industrielle, certaines grues portuaires seront détruites pour laisser place à une autre activité, mais une grue a pu être classée Monument Historique sur le port de Brest pour témoigner d'une série qui était bien plus large. De même l'entrée d'une œuvre d'un peintre mineur peut être justifiée dans un musée déploie des collections liées à l'histoire locale et n'aura pas de sens dans un autre.

De même la labellisation au titre du patrimoine mondial par l'UNESCO fait l'objet d'une procédure longue de plusieurs années et prend en compte aussi bien des critères historiques ou culturels que des critères de développement économiques ou encore diplomatiques. Nîmes en a fait récemment les frais et après la réception de nombreuses candidatures françaises dans les années précédentes, elle n'a pas reçu sa labellisation. La constitution d'un patrimoine est certainement d'abord la construction d'un consensus social qui peut se faire maintenant au niveau mondial.

Ainsi donc on peut faire le constat que le "tout-patrimoine" n'est pas sans réalité. Tout objet, toute pratique est aujourd'hui susceptible de devenir patrimoine. En revanche, tout ne deviendra pas patrimoine et c'est à l'issue d'un tri mené par des experts, mais également d'une décantation par la société de ce qui fait sens pour elle, que se constitue le corpus de ce qui sera transmis aux générations suivantes.

ANALYSE ET COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT VISUEL

Cet extrait d'une publicité pour le Loto du patrimoine est révélateur des enjeux actuels de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine architectural. Initié par la Mission Berne, il met en jeu la mobilisation d'un public le plus large possible et la recherche de nouvelles sources de financement.

La démocratisation culturelle cherche à rendre le patrimoine accessible à tous et donc à élargir ses publics. L'approche marketing tend actuellement à être intégrée dans les stratégies plus globales des politiques culturelles.

Cette image publicitaire utilise des codes graphiques proches de ceux de prospectus de supermarchés, ciblant un public populaire. Les couleurs sont vives, relevés de tons dorés. Elle utilise les codes de l'univers du "game", la notion de mission à accomplir, le fond texturé d'une carte au trésor. Enfin elle invoque un imaginaire collectif en présentant l'image du Monument Historique le plus visité en France, le Mont Saint-Michel quand bien même il ne correspond pas du tout au type de monument restauré par la Fondation du patrimoine.

Le public des Monuments Historiques comprend un plus large spectre de catégories socio-professionnelles que les musées d'art. Ils sont plus accessibles à un public moins éduqué et souvent plus populaire qui peut en partie correspondre au public adepte des jeux de hasard. Ces jeux peuvent donc être un levier utile pour toucher ce public cible.

La figure de Stéphane Berne est un élément également important de cette stratégie marketing. La mission de l'animateur télévisuel a été voulue par le président de la République qui lui a demandé d'identifier les monuments à restaurer en priorité, mission qui concernait au premier chef le patrimoine non protégé. Associer une figure médiatique, connue pour son amour du patrimoine, permet de toucher un large public et d'associer sa notoriété à celle d'un patrimoine méconnu qui trouve ainsi une nouvelle audience et bénéficie d'un nouveau regard. En s'adossant à la Fondation du Patrimoine et en collaborant avec les services du ministère de la Culture, la mission Berne a construit une légitimité qui aurait pu lui faire défaut.

La dimension participative de cette opération ne s'inscrit pas seulement dans une stratégie marketing. Elle s'inscrit également dans la recherche de nouveaux financements dans un contexte de rigueur budgétaire aussi bien de l'Etat que des collectivités territoriales.

Le Loto du Patrimoine et ses déclinaisons constituent une nouvelle source de financement au même titre que les subventions ou le mécénat. On peut considérer qu'il fait partie des financements participatifs au même titre que les levées de fonds de type "crowdfunding". Il a l'avantage de toucher un public beaucoup plus large, moins intéressé et moins engagé. Les monuments qui bénéficient de ce soutien sont sélectionnés sur des critères d'intérêt historiques, de singularité, d'urgence, mais également sur leurs difficultés à trouver les financements. Cette nouvelle ressource représente souvent une aubaine aussi bien pour des propriétaires privés que pour des collectivités territoriales.

Test d'accès à la préparation aux épreuves écrites du concours interne de conservateur du patrimoine – 7 décembre 2021

EPREUVE 1 : DISSERTATION

Le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing décide de faire de 1980 l'année du Patrimoine, après deux années précédentes consacrées à la Femme et à la Jeunesse. Cette formalisation du patrimoine comme grande cause nationale est l'occasion de célébrations dans tout le pays. Les Français découvrent ou redécouvrent alors leur patrimoine, du plus emblématique au plus local. Cet engouement des Français pour leur patrimoine, qui ne s'est depuis jamais démenti (comme en témoigne la forte proportion de Français à privilégier des vacances hexagonales, qui est une spécificité européenne), et l'extension du champ patrimonial à des objets plus récents ou vernaculaires, a fait émerger chez certains spécialistes la notion de « tout-patrimoine » dans les années 1980.

Le « tout-patrimoine » ou « explosion patrimoniale » (Pierre Nora), induit la crainte d'un nivellement par le bas du patrimoine, l'idée que tous les patrimoines se vaillent, avec le spectre d'une muséification de la France (puisque tout est patrimoine, on ne pourrait plus ni détruire ni construire), et d'une désaffectation pour le patrimoine traditionnel (beaux-arts et monuments historiques). Mais est-ce bien le cas ? Sommes-nous entrés dans l'ère du « tout-patrimoine » ?

L'extension du champ patrimonial depuis les années 1980 a fait craindre à certains intellectuels un galvaudage de la notion ; pourtant, cet élargissement, loin de menacer le patrimoine traditionnel, est un reflet du pluralisme de notre société contemporaine.

Certains spécialistes du patrimoine pointent la détérioration du caractère exceptionnel du patrimoine avec l'extension de la notion de patrimoine à d'autres champs culturels, à partir des années 1980. Cependant, un rappel des circonstances historiques d'émergence du concept permet au contraire de montrer la grande continuité des politiques de préservation du patrimoine, de la Révolution française à notre époque.

Même s'il n'est alors pas qualifié ainsi, le concept de patrimoine, au sens d'héritage culturel emblématique constituant une mémoire collective à conserver, est héritier de la Révolution française, et du discours de l'Abbé Grégoire devant l'Assemblée contre le vandalisme révolutionnaire (1794). La France est alors en proie aux destructions commises à l'égard des témoignages matériels du « despotisme » (la monarchie), et du « préjugé » (l'Eglise), et il importe alors de requalifier ces monuments et objets en mémoire collective de la France pour éviter leur disparition. Ce patrimoine monarchique, aristocratique et religieux, constitué de bâtiments et d'objets forcément exceptionnels, constitue le socle patrimonial qui fera le premier l'objet d'une protection, en intégrant le musée du Louvre à partir de 1793 ou en faisant l'objet d'une inscription à l'Inventaire à partir des années 1830. Par nature élitiste, cet héritage imprègne l'acceptation de patrimoine pour certains spécialistes au point d'être le seul ou presque qui mériterait d'être considéré ou préservé ; en réalité, on voit à quel point ce patrimoine s'est constitué dans l'urgence révolutionnaire, à partir de ce qui avait été préservé des destructions, sans concertation sur le caractère ancien, ou spécialement emblématique, de tel ou tel monument ou objet particulier.

Les détracteurs du « tout-patrimoine » considèrent que cette dérive s'est opérée dans les années 1980, avec comme point de départ historique, l'année du patrimoine 1980. Par la suite, les ministères de la Culture de Jack Lang (1981-1986 puis 1988-1993) auraient confirmé ce dévoilement du patrimoine, par opposition au ministère des Affaires Culturelles de Malraux (1959-1969), où la distinction aurait été plus patente entre une culture et un patrimoine volontairement élitistes, et

d'autres manifestations culturelles plus secondaires. En réalité, il y a une continuité entre l'ère Malraux et l'ère Lang : si le premier témoigne dans son *Musée Imaginaire* de l'importance qu'a eu pour lui la confrontation directe avec les grandes œuvres d'art, il crée aussi le service de l'Inventaire, chargé de protéger le patrimoine « de la cathédrale à la petite cuiller » (et reconnaissant donc tant le patrimoine bâtiminaire national que le patrimoine vernaculaire) et y fait inscrire l'architecture alors contemporaine de Le Corbusier ; il crée aussi les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), antennes locales de diffusion culturelle et de pratique artistique ; de son côté, le ministère Lang poursuit cette inclusion de l'art et de l'architecture contemporains dans le champ patrimonial, avec les colonnes de Buren au Palais Royal, ou la pyramide du Louvre, dans les années 1980. Parallèlement, d'autres champs d'expression accèdent à une reconnaissance culturelle officielle, comme les cultures et musiques urbaines (Fête de la musique, Technoparade), posant la question de leur patrimonialisation.

La crainte véhiculée par le « tout-patrimoine » est que tout se vaille, et que l'effort de patrimonialisation, ou simplement, de reconnaissance culturelle, à l'égard de patrimoines ou d'expressions jugés plus nouveaux, locaux ou secondaires, empêche à terme de protéger convenablement le patrimoine historique, ou que ce dernier subisse une désaffection du public, ce dernier étant sur-sollicité sans pouvoir faire le tri. Pourtant, l'on observe aujourd'hui que la reconnaissance relativement récente du patrimoine local (fontaines, lavoirs, anciennes usines) n'a pas siphonné l'attrait touristique des cathédrales ou des châteaux les plus emblématiques de notre patrimoine : Notre-Dame de Paris, avant son incendie en 2019, était le deuxième site le plus visité en France, par exemple. Au contraire, cette reconnaissance du patrimoine local permet aux collectivités territoriales d'affirmer une identité patrimoniale et culturelle, qui contribue à asseoir une identité urbanistique emblématique, et permet de sensibiliser, à l'échelon local, les administrés aux problématiques patrimoniales nationales, comme l'a montré l'opération Loto du Patrimoine, pilotée par Stéphane Bern, qui tout en donnant un coup de projecteur sur un patrimoine local méconnu et menacé, a permis aussi de contribuer à la restauration de sites d'importance nationale.

Le champ du patrimoine s'est donc indéniablement ouvert dans les années 1980, et l'on est passé du patrimoine aux patrimoines. Pourtant, plutôt qu'un dévoiement, cette extension patrimoniale est un reflet du pluralisme de notre société contemporaine et du caractère vivant de la notion. Ainsi, la reconnaissance de patrimoines négligés ou menacés, comme les patrimoines immatériels par l'UNESCO depuis 2003, permet à des rites et traditions d'être sauvegardés.

En réalité, la notion de patrimoine est inséparable de celles d'héritage et de mémoire, qui est son acception première (ce que nous recevons de nos ancêtres) : au-delà des objets et témoignages du passé ou de notre temps à conserver, la question se pose de savoir quelle est la lecture que nous faisons de ces témoignages, et comment nos problématiques sociétales contemporaines contribuent à enrichir cette lecture : en témoigne le terme récent de matrimoine, qui propose une lecture féministe de certains témoignages et objets.

EPREUVE 2 : ANALYSE ET COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT VISUEL

Le document présenté est un ticket de grattage de la Mission Patrimoine, émis par la Française des Jeux, dont le logo (trèfle blanc avec un losange rouge) figure en haut à gauche du cliché.

Emis à partir de 2018, ces tickets de grattage d'une valeur de 15€, dont un pourcentage de la valeur est reversé à la fondation du Patrimoine et à la Mission Stéphane Bern, permettent de faire participer de manière ludique les joueurs à la restauration du patrimoine français, comme en témoigne l'encouragement figurant dans le bandeau blanc : « Aidez à restaurer le patrimoine français ».

Peu après son élection, Emmanuel Macron confie à Stéphane Bern la mission d'identifier le patrimoine menacé sur le territoire national. L'animateur, bénéficiant d'une notoriété nationale et d'une appétence personnelle pour le patrimoine, paraît constituer une figure emblématique pour sensibiliser le grand public à la restauration du patrimoine menacé. Un ensemble de sites à restaurer est ainsi identifié chaque année, et le montant de leur restauration est en partie couvert par les recettes du jeu à gratter, qui promet le gain d'une cagnotte de 1.500.000€, à travers plusieurs cases de jeux à gratter, dont la première est présentée ici.

Le monument choisi pour cette première case est emblématique du patrimoine français : le Mont Saint-Michel, qui figure parmi les sites patrimoniaux français les plus visités ; symboliquement, il incarne à merveille la lutte contre la disparition, étant construit au milieu des flots. Si le symbole dans la case à gratter « symboles gagnants » à gauche représente le Mont Saint-Michel, ce premier jeu est remporté ; le ticket à gratter propose ensuite deux autres jeux n'apparaissant pas sur le cliché, représentant la carte métropolitaine et celle des départements d'outre-mer, afin de montrer la dialectique entre le patrimoine mondialement reconnu et protégé (le Mont Saint-Michel) et celui qui reste à découvrir sur le territoire, en grattant les cartes des deux autres jeux.

De manière plus subliminale, le visuel de ce ticket et notamment la trame du fond, constitué d'un appareil mural de pierres apparentes de couleur beige, propose une sensibilisation du joueur au patrimoine par une appropriation familière et affective au patrimoine, souvent qualifié de « vieilles pierres ». La couleur dorée quant à elle, présente en bordure des différents encarts, évoque le prestige communément associé aux sites patrimoniaux.

Plus généralement, cette opération de jeux à gratter s'inscrit dans le dispositif des loteries du patrimoine, notamment répandues dans les pays anglo-saxons et notamment au Royaume uni, où elle constitue un outil de financement très important du *National Heritage*. Certains économistes et professionnels de la culture pointent toutefois le caractère contradictoire de ce mode de financement : les publics concernés par les jeux à gratter, essentiellement issus des catégories socio-professionnelles les moins favorisées, étant les moins enclins à fréquenter les sites patrimoniaux (comme le confirment année après année les études sur les pratiques culturelles des Français), cela revient à faire porter par les moins riches et les moins concernés le poids financier d'une restauration qui ne leur profiterait que peu.

Toutefois, l'opération Mission du Patrimoine a connu un certain succès et permis sur un mode ludique, de mettre en lumière des sites patrimoniaux fragilisés partout en France, pour veiller à leur préservation.